

**Attestation d'utilisation AEAI n° 26781**

Groupe 242	Portes coupe-feu avec vitrage
Requérant	Türenfabrik Safenwil AG Kanalstrasse 14 5745 Safenwil Schweiz
Fabricant	Türenfabrik Safenwil AG 5745 Safenwil Schweiz
Produit	AUSSENTÜRE SECURIA MIT ISOLIERGLAS
Description	Porte en particules en lin (2x26mm, 670kg/m ³) avec intercalaire de liège (3mm), recouverte des 2 côtés en panneaux de HDF (3mm) avec ALU intercalaire (0,4mm), cadre en bois dur, E=62mm, vitrage PYRANOVA SECURE (39mm, L _{max} =2015mm, S _{max} =1,8m ²), affleurée/à battue, huisserie bois avec joints INTUMEX et caoutchouc, verrouillage trois points
Utilisation	EI 30 B _{test} =1100mm, H _{test} =2250mm pm avec poids spécifique bas / pl Utilisation voir pages suivantes
Documentation	Fires, Batizovce: Prüfbericht 'FIRES-FR-165-14-AUNE' (30.10.2014), Gutachten 'FIRES-JR-110-13-NURE_edition_3' (17.04.2015)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1634-1
Appréciation	Classe de résistance au feu: EI 30
Durée de validité	31.12.2021
Date d'édition	15.09.2016
Remplace l'attestation du	-

Organisme de reconnaissance des
autorités cantonales de protection incendie

Michael Binz

Gérald Rappo



n° AEAI 26781

Groupe 242	Portes coupe-feu avec vitrage	Durée de validité	31.12.2021
Requérant	Türenfabrik Safenwil AG Kanalstrasse 14 5745 Safenwil Schweiz		
Produit	AUSSENTÜRE SECURIA MIT ISOLIERGLAS		

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- Catégorie A: aucune augmentation de dimension n'est admise.

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage contenu dans l'élément d'essai ne peuvent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 150mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.

n° AEAI 26781

Groupe 242	Portes coupe-feu avec vitrage	Durée de validité	31.12.2021
Requérant	Türenfabrik Safenwil AG Kanalstrasse 14 5745 Safenwil Schweiz		
Produit	AUSSENTÜRE SECURIA MIT ISOLIERGLAS		

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Fires Batizovce, Gutachten, n° Fires-JR-110-13-NURE Edition 3 du 17.04.2015

- Türzargen
- Verriegelung
- Glasvariante :
ISO PYRANOVA 30 S2.1, 39mm, Lmax=2072mm, Amax=0,4m²
- Weitere Ausführungsvarianten vgl. Abschnitt 2 bis 5